

Le 4 Pages

de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

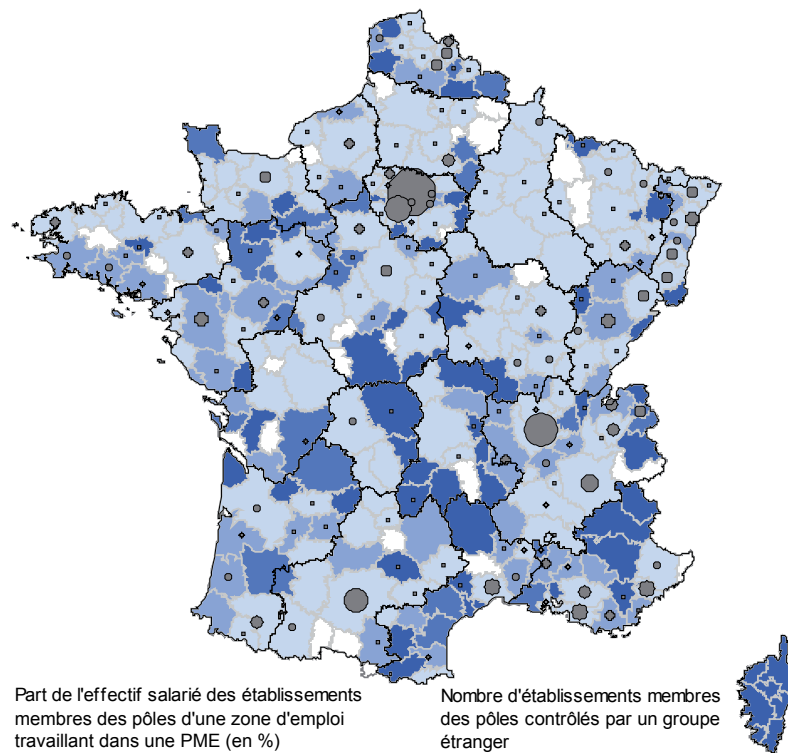
Les PME membres des pôles de compétitivité nouent plus de partenariats internationaux pour innover que les autres PME

Les pôles de compétitivité renforcent les liens de leurs membres avec l'international. Parmi les 2 500 projets de R & D labellisés par les pôles en 2011, plus d'un sur dix impliquait au moins une entité localisée hors de France. Les PME membres des pôles nouent beaucoup plus de partenariats à l'étranger sur un projet innovant que les autres PME : 20 % contre 2 %. Par ailleurs, en 2011, 8 % des entreprises membres des pôles étaient contrôlées par un groupe étranger : un sur cinq était américain, un sur six allemand. Ces groupes sont particulièrement engagés dans le secteur des TIC où ils emploient le tiers des salariés des établissements des pôles contre un sur cinq dans les autres secteurs. Les pôles de compétitivité développent fortement les TIC, présents dans la moitié des projets de R & D qu'ils soutiennent : en cinq ans, la part des établissements du secteur des TIC dans les pôles est passée de 13 % à 17 %.

En 2011, environ 9 300 établissements d'entreprises étaient membres des pôles de compétitivité, selon la dernière enquête annuelle de la Dgcis auprès des structures de gouvernance des pôles (cf. encadré 1). Ces établissements appartenaient à 7 500 entreprises (cf. encadré 2) : 86 % sont des PME, 12 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 2 % des grandes entreprises. 156 grandes entreprises, soit les deux tiers des grandes entreprises en France, sont présentes dans au moins un pôle de compétitivité. Les ETI y ont également une présence très marquée : une ETI sur cinq est membre d'au moins un pôle de compétitivité.

En un an, le nombre d'entreprises impliquées dans les pôles a augmenté de plus de 7 %. Cette croissance est portée par les PME, principale catégorie d'entreprises concernée par les entrées et les sorties des pôles. Inversement, la plupart des grandes entreprises travaillant sur des thématiques couvertes par les pôles de compétitivité y sont présentes depuis l'origine de cette politique.

Carte 1 : Les établissements des groupes étrangers membres des pôles de compétitivité se situent dans les grandes agglomérations et près des frontières, surtout allemande



Lecture : dans la zone d'emploi de Lyon, de 0 à 25 % des salariés des établissements membres des pôles travaillent dans une PME. Cette zone d'emploi compte environ 60 établissements membres des pôles appartenant à un groupe étranger.

Sources : enquête annuelle auprès des gouvernances des pôles de compétitivité - Dgcis 2012, Clap et Lifi - Insee 2010.

Le nombre de grandes entreprises membres des pôles est donc stable et celui des ETI a progressé de 2 %. Au total, environ 780 000 salariés travaillent dans les établissements d'entreprises membres des pôles. La moitié est employée par des grandes entreprises, le tiers par des ETI et 16 % par des PME. L'emploi salarié des établissements membres des pôles représente un peu moins de 6 % des salariés du secteur marchand.

Les entreprises membres des pôles sont davantage exportatrices

Les entreprises membres des pôles de compétitivité réalisent près d'un quart de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Elles exportent plus que les autres entreprises, qui ne réalisent, en moyenne, qu'un dixième de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Les entreprises des secteurs

traditionnellement très exportateurs, comme l'industrie pharmaceutique ou l'industrie automobile, sont très bien représentées dans les pôles de compétitivité. Mais, même à taille et secteur d'activité équivalent, les entreprises des pôles exportent plus que leurs homologues. Elles représentent ainsi près de deux tiers des exportations de l'ensemble des entreprises françaises. Les ETI membres des pôles de compétitivité ont une activité un peu plus orientée vers l'export que les PME et les grandes entreprises membres : les ETI exportent 29 % de leur chiffre d'affaires contre 24 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises membres des pôles.

Les pôles de compétitivité renforcent les liens de leurs membres avec l'international

Les structures de gouvernance des pôles de compétitivité œuvrent au rayonnement international de leurs membres en favorisant les échanges avec des partenaires étrangers. Dans ce cadre, près d'un millier d'entreprises adhérentes aux pôles avaient participé à un salon professionnel étranger en 2011. 80 % des pôles de compétitivité ont ainsi accompagné leurs adhérents dans des salons professionnels organisés à l'étranger, en effectuant en moyenne trois déplacements dans l'année. En France, les pôles de compétitivité ont organisé environ 150 événements internationaux sur leurs thématiques durant l'année 2011. Par rapport à 2010, les pôles ont donc mis en place 20 % d'événements internationaux supplémentaires.

Ces rencontres sont souvent l'occasion de tisser des partenariats avec des entreprises étrangères. Ainsi, parmi les 2 500 projets de R & D labellisés par les pôles en 2011, plus d'un sur dix impliquait au moins une entité localisée hors de France. Cette offre des pôles contribue aussi à la mise en place de partenariats internationaux pour des projets commerciaux ou d'innovation. Les PME membres des pôles nouent beaucoup plus de partenariats à l'étranger sur un projet innovant que les autres PME : 20 % des PME des pôles contre seulement 2 % des autres. Les partenaires européens sont privilégiés lors de ces échanges. Néanmoins, les collaborations extra-européennes concernent une PME des pôles sur dix. Dans ce cas, les coopérations avec un partenaire américain sont les plus fréquentes.

Les groupes étrangers sont présents dans les pôles de compétitivité

En 2011, 8 % des entreprises membres des pôles étaient contrôlées par un groupe étranger, soit un peu plus de 600 entreprises. Les établissements de ces groupes étrangers membres des pôles sont plutôt des grosses

Tableau 1 : Les entreprises américaines ont une présence très marquée au sein des pôles de compétitivité

Pays de rattachement des entreprises étrangères membres des pôles	Entreprises étrangères membres des pôles		Effectifs salariés des établissements des pôles contrôlés par un groupe étranger	
	(en nombre)	(en %)	(en nombre)	(en %)
États-Unis	130	21,4	45 721	26,2
Allemagne	96	15,8	27 360	15,7
Royaume-Uni	61	10,0	14 475	8,3
Belgique	50	8,2	6 198	3,6
Suisse	48	7,9	10 727	6,1
Pays-Bas	47	7,7	16 437	9,4
Italie	32	5,3	4 780	2,7
Japon	26	4,3	9 885	5,7
Luxembourg	17	2,8	S	S
Suède	17	2,8	11 847	6,8
Espagne	14	2,3	3 917	2,2
Canada	12	2,0	3 423	2,0
Danemark	11	1,8	668	0,4
Finlande	8	1,3	2 239	1,3
Autriche	7	1,2	1 485	0,9
Chine	6	1,0	767	0,4
Autres	11	1,8	S	S
Total	608	100	174 515	100

Sources : enquête annuelle auprès des gouvernances des pôles de compétitivité - Dgcis 2012, Clap et Lifi - Insee 2010.

structures qui emploient beaucoup de salariés. Ainsi, plus d'un salarié sur cinq (22%) des établissements membres des pôles travaillent pour une entreprise contrôlée par un groupe étranger.

Plus d'un groupe étranger sur cinq présents dans les pôles de compétitivité a sa tête située aux États-Unis (tableau 1), pays dont dépendent le plus de filiales au sein des pôles. Les autres entreprises étrangères sont essentiellement de pays européens voisins de la France. Les entreprises allemandes sont en tête de ces entreprises européennes. Elles représentent 16 % des groupes étrangers membres des pôles de compétitivité. Les groupes de l'Union européenne représentent au total 70 % des groupes étrangers. En dehors de l'Europe et des États-Unis, le Japon et le Canada sont les deux pays ayant une présence notable au sein des pôles de

compétitivité, avec une part respective de 4,3 % et 2 % des groupes étrangers.

Les établissements des groupes étrangers membres des pôles sont implantés dans les grandes agglomérations françaises ainsi que près des frontières allemande, italienne et belge (carte 1). En effet, à l'exception notable des groupes d'outre-Atlantique, ces groupes étrangers relèvent d'abord des pays les plus proches du territoire français.

Les groupes extra-européens sont plus fortement impliqués au sein des pôles mondiaux ou à vocation mondiale. Ces pôles, de dimension plus importante, ont une plus grande visibilité internationale, ce qui permet d'attirer plus facilement les groupes dont les centres de décision sont pourtant très éloignés, notamment américains et japonais.

Encadré 1 - L'enquête annuelle de la Dgcis auprès des pôles de compétitivité

Les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2011 ont été recensés au cours du premier semestre 2012, dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (Dgcis). Ces listes d'établissements ont été enrichies (effectifs salariés, appartenance à un groupe, exportation,...) par appariement à plusieurs bases de données statistiques de l'Insee.

Un recueil des financements de recherche et de développement (R & D) collaboratifs est élaboré en parallèle. La Dgcis pilote la sélection des projets du Fonds unique interministériel (FUI) qui finance ces projets labellisés par les pôles de compétitivité. Le FUI a vocation à soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme, généralement cinq ans. Ces projets associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation et sont obligatoirement pilotés par une entreprise.

Ces deux opérations permettent de dresser un tableau de bord annuel sur les pôles de compétitivité (cf. Voir aussi).

Les groupes étrangers, notamment extra-européens, sont également très présents dans les projets du FUI

Les entreprises participant aux projets du FUI (Fonds Unique Interministériel, *cf. encadré 1*) représentent près de deux tiers des salariés des établissements des pôles. Alors qu'elles emploient 70 % des salariés des groupes français, elles ne représentent que moins de 60 % des salariés des groupes étrangers. Néanmoins, les groupes extra-européens participent plus fréquemment à des projets des pôles financés par le FUI : 33 % d'entre eux contre 26 % des groupes européens, 27 % des groupes français et 14 % des entreprises indépendantes. Les entreprises françaises, nettement plus nombreuses que les entreprises étrangères parmi les membres des pôles, restent tout de même très majoritaires (88 % des participants) dans les projets du FUI.

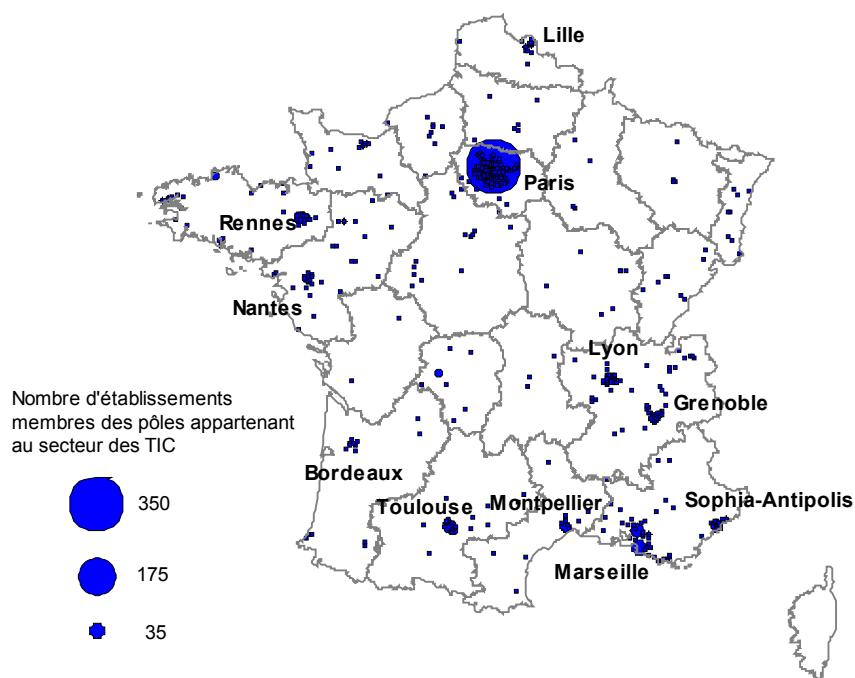
Les TIC prennent une part plus importante dans les pôles

Les groupes étrangers des pôles de compétitivité sont particulièrement engagés dans le secteur des TIC, où ils représentent 34 % des salariés des établissements des pôles de ce secteur contre 21 % dans les autres secteurs. Ce secteur stratégique offre des perspectives de croissance importante et s'intègre en soutien de nombreuses filières économiques.

Les pôles de compétitivité rassemblent de nombreuses filières de hautes technologies. Les TIC y ont donc naturellement une place très prononcée. En cinq ans, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), tel que défini par l'OCDE (*cf. encadré 2*), a pris plus d'importance au sein des pôles de compétitivité (17,2 % des établissements membres en 2011 contre 13,0 % en 2006). Si un salarié sur dix seulement des établissements membres des pôles y travaille, soit tout de même deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs marchands, c'est parce que les entreprises des TIC membres des pôles sont surtout composées de jeunes entreprises qui n'ont pas encore la taille des entreprises des autres secteurs présents dans les pôles : plus du quart bénéficient du statut de jeunes entreprises innovantes. Elles présentent souvent un profil de start-up, c'est-à-dire de jeunes entreprises innovantes, indépendantes, ayant des dépenses importantes de R & D. Le secteur des TIC concentre ainsi naturellement une bonne partie des cadres des établissements membres des pôles : un sur cinq y travaille.

Deux secteurs d'activité des TIC regroupent la moitié des établissements des pôles liés aux TIC. Le premier est celui des

Carte 2 : La moitié des établissements du secteur des TIC membres des pôles se situent en Île-de-France



Source : enquête annuelle auprès des gouvernances de pôles de compétitivité - Dgci 2012.

activités de conseils en systèmes et logiciels informatiques, le plus important en termes de nombre d'établissements et d'effectifs salariés au sein des pôles de compétitivité. Le second est le secteur de la programmation informatique, avec autant d'établissements membres, mais de taille plus modeste.

Les entreprises industrielles des TIC (fabrication d'ordinateurs, de composants électroniques...) impliquées dans les pôles de compétitivité sont plutôt de grosses structures : relativement moins nombreuses, elles emploient cependant près de 40 % des salariés des TIC au sein des pôles.

La moitié des 1 600 établissements du secteur des TIC membres des pôles se situent en Île-de-France (*carte 2*). Cette région comporte en effet deux pôles au sein desquels la thématique des TIC occupe une place centrale et qui comptent beaucoup d'adhérents : Cap Digital et Systematic. L'autre moitié se répartit sur l'ensemble des régions de France métropolitaine avec une présence plus marquée en Provence - Alpes - Côte d'Azur (Pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS)), Rhône-Alpes (Minalogic et Imaginove) et en Bretagne (Images et Réseaux).

Encadré 2 - Méthodologie

Une entreprise est définie comme la plus petite combinaison d'unités légales (les « sociétés ») qui constituent une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Le répertoire des entreprises est établi par l'Insee. Dans cette étude, les entreprises pourront donc être des groupes ou des sociétés indépendantes. Les établissements sont les unités de production territorialisées de ces entreprises.

Une PME est une entreprise employant moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total au bilan de moins de 43 millions d'euros. Une ETI est une entreprise employant moins de 5 000 salariés, ayant un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total au bilan de moins de 2 milliards d'euros et qui n'est pas une PME. Les autres entreprises sont des grandes entreprises.

Le périmètre du secteur des TIC est défini par l'OCDE. Il est composé du secteur de la fabrication de produits et d'équipements électroniques, de celui des télécommunications, et de celui des activités informatiques.

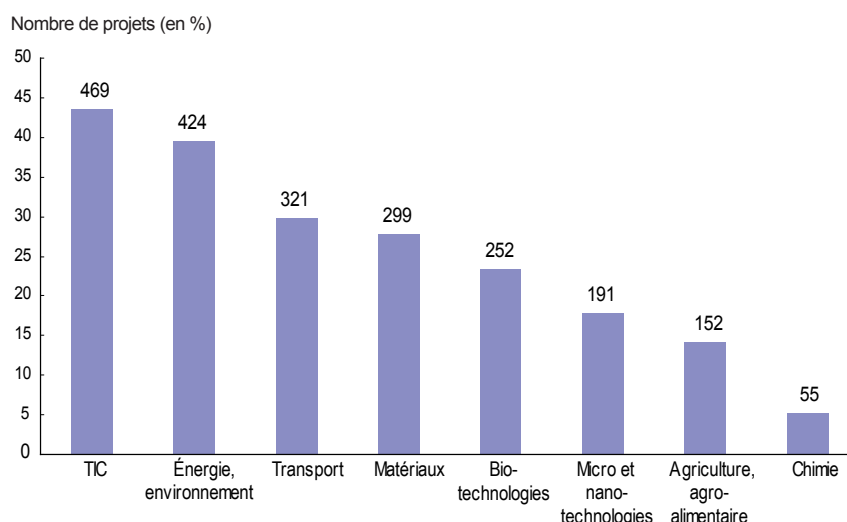
Les références aux « cadres » se rapportent à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés.

Les projets de R & D ont souvent recours aux TIC

Depuis 2009, la moitié des projets de R & D soutenus par le FUI intègrent une « composante TIC » dans leurs thématiques (cf. encadré 3). Un quart des entreprises membres des pôles bénéficiant d'une aide du FUI appartiennent au secteur des TIC. L'essentiel de ces entreprises se retrouve naturellement dans des projets orientés vers les TIC, mais ces derniers peuvent également venir en soutien d'une autre thématique : près de la moitié des projets ayant trait à la microtechnologie ou la nanotechnologie ont également une dimension TIC. Dans une moindre mesure, les projets dans le domaine des transports, du développement durable ou de la pharmacie intègrent assez régulièrement un aspect ayant trait aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Plus généralement, la moitié des membres bénéficiaires du FUI, toutes activités confondues, participent ainsi à des projets liés aux TIC. Les entreprises membres des pôles de compétitivité appartenant au secteur des TIC perçoivent environ 30 % du FUI pour environ 25 % des dépenses prévisionnelles liées à la R & D et éligibles au FUI. Souvent plus petites, ces entreprises reçoivent une part un peu plus importante des aides du FUI grâce aux conditions d'attribution plus favorables envers les PME. En 2011, 85 % des établissements du secteur des TIC, membres des pôles et bénéficiaires du FUI, appartenaient à des PME alors que ce taux n'était que de 60 % pour les autres secteurs.

Franck HOVAGUIMIAN

Graphique 1 : Les TIC, première thématique* des projets du FUI



* Voir encadré 3.

Lecture : la thématique des TIC est présente dans 469 projets du FUI, soit 44% de ces projets.

Sources : bases d'engagement du FUI, 2006 à 2012.

Encadré 3 - La thématique des TIC concerne près de la moitié des projets soutenus par le FUI

De 2005 à 2012, le Fonds unique interministériel (FUI) a permis de financer près de 1 200 projets. Ces projets collaboratifs associent en moyenne un peu plus de six partenaires de profils divers. Les laboratoires publics de recherche représentent 22 % des dépenses engagées dans les projets du FUI, les PME 32 %, les ETI 19 % et les grandes entreprises 25 %. Les groupes étrangers concourent à 13 % des investissements des projets soutenus par le FUI.

Ces projets relèvent d'une ou plusieurs thématiques (graphique 1). Les projets ont été classés dans une thématique après recherche de mots clés dans les descriptifs de projets. Un projet peut avoir une ou plusieurs thématiques. Depuis 2006, celle des TIC est la plus fréquente. Elle concerne près de la moitié des projets. Les thématiques de l'énergie et de l'environnement mobilisent des investissements croissants qui se sont notamment traduits par la labellisation de six nouveaux pôles dans ce domaine. Ces thématiques très transversales viennent très souvent en complément d'un projet porté par les acteurs d'une filière industrielle (automobile, aéronautique, biotechnologie, agroalimentaire...).

Voir aussi

- Consultez les tableaux de bord des pôles de compétitivité sur : www.competitivite.gouv.fr rubrique « Pôles en action » puis « Tableaux de bord statistiques ».
- Recueil des projets de R&D (FUI), rapport Dgcis-Datar, juillet 2012.
- « Les pôles de compétitivité et les projets financés par le FUI ont accru les dépenses de R&D, l'emploi et la R&D, sans effet d'aubaine », 4 Pages de la Dgcis, avril 2013.

Directeur de la publication
Pascal Faure

Rédacteur en chef
François Magnien
Secrétaire de rédaction
Gilles Pannetier

Composition par PAO
Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin
Direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services